

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE

CIRCONSCRIPTION DE VANIER

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Capitale tenue au Centre administratif, 1900, rue Côté, Québec, le 18 février 2014, de 19 h 33 à 20 h 58 à laquelle sont présents mesdames et messieurs les commissaires :

Berri Richard Bergeron, Marc Bergeron, Michel Bernier, Jean Frédérick, Benoît Gingras, Murielle Gingras, Raynald Houde, Louise Laliberté, Napoléon Létourneau, Robert Martel, Jean-Marie Pépin, Simon Picard, Odette Roussin, Marie-Claire Tremblay, Olivier Tremblay et les commissaires parents Caroline Fournier et Manon Robitaille.

Sont absents et ont motivé leur absence : Marie-Claude Bourret, Nicolas Frichot, Magelline Gagnon, Francine B.-Guillemette, Nicole B.-Morency, André Picard, Marlène Schiff et Édith Thibault.

Sont absents : Martin Cauchon et Line Godin.

Le directeur général, monsieur Pierre Lapointe, la directrice générale adjointe aux affaires éducatives, madame Johanne Chenard et le secrétaire général, monsieur Érick Parent sont également présents. Le directeur général adjoint aux affaires administratives, monsieur Richard Vallée, est absent.

ASSERMENTATION D'UN COMMISSAIRE PARENT

La *Loi sur l'instruction publique* prévoit à l'article 145 que le commissaire parent doit, dans les 35 jours de son entrée en fonction, prêter serment devant le directeur général ou la personne qu'il désigne, de remplir fidèlement les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de sa capacité.

Le secrétaire général, monsieur Érick Parent, a procédé à l'assermentation du nouveau commissaire parent, madame Caroline Fournier, le 5 février 2014.

L'assermentation signée par madame Fournier est déposée au livre des minutes du conseil des commissaires.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 33, la présidente, madame Murielle Gingras déclare la séance ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment quorum.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Monsieur Stéphane Meunier questionne le conseil des commissaires sur le plan de transfert des élèves des écoles à l'Orée-des-Bois et Jules-Émond – Amédée-Boutin vers l'école l'Odyssée et demande à obtenir un calendrier des étapes importantes à ce sujet.

Monsieur Jonathan Houle questionne le conseil des commissaires relativement au transport scolaire du midi pour l'école l'Odyssée, la priorité de la commission scolaire à l'obtention d'une nouvelle école sur le secteur Val-Bélair sud et sur le rôle politique des commissaires.

Monsieur Michel Labonté, membre substitut au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, intervient relativement à une demande personnelle d'accès à l'information et dépose un document.

SUIVI AUX QUESTIONS DU PUBLIC DES SÉANCES ANTÉRIEURES

Aucun suivi

PÉRIODE RÉSERVÉE AUX COMMISSAIRES PARENTS

La commissaire parent, madame Manon Robitaille, dépose le rapport de la rencontre du comité de parents du 29 janvier 2014.

CC : 71/02/14

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Odette Roussin, et résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

Assermentation d'un commissaire parent
Ouverture de la séance
Période de questions réservée au public
Suivi aux questions du public
Période réservée aux commissaires parents
Adoption de l'ordre du jour
Présentation publique du rapport annuel 2012-2013

Décisions

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2014
- Projet de plan d'effectifs 2014-2015 du personnel de soutien / LANCEMENT À LA CONSULTATION
- Projet de plan d'effectifs 2014-2015 du personnel professionnel / LANCEMENT À LA CONSULTATION
- Structure administrative des administrateurs pour l'année 2014-2015 / LANCEMENT À LA CONSULTATION
- Structure administrative du personnel d'encadrement des écoles primaires et secondaires pour l'année 2014-2015 / LANCEMENT À LA CONSULTATION
- Structure administrative du personnel d'encadrement des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes pour l'année 2014-2015 / LANCEMENT À LA CONSULTATION
- Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage / LANCEMENT À LA CONSULTATION
- Amendement à la résolution CC : 56/12/13 – Division du territoire de la Commission scolaire de la Capitale en onze (11) circonscriptions électorales
- Cession d'une partie d'un terrain de la Commission scolaire de la Capitale à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour la construction d'une bibliothèque

Information

Rapport de la présidence

Liste des documents inscrits à titre d'information

- Indexation de la rémunération des commissaires
- Faits saillants concernant le PISA 2012
- Admission et inscription scolaire 2014-2015
- Projets et activités-école offerts dans nos écoles primaires en 2014-2015

Liste des sujets inscrits à titre d'information

- Demandes de révision de décision

Correspondance

- Correspondance reçue par la présidence
- Colloques, congrès, conférences

Revue de presse et messages du lundi de la FCSQ - Journal économique et revues diverses (à des fins de consultation)
Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION PUBLIQUE DU RAPPORT ANNUEL 2012-2013 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE

Le secrétaire général de la Commission scolaire de la Capitale, monsieur Érick Parent, dresse un résumé des actions déployées ainsi que des réalisations qui ont permis à la Commission scolaire de la Capitale d'atteindre ses objectifs au cours de l'année 2012-2013.

CC : 72/02/14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2014

ATTENDU que le Secrétaire général a fait parvenir une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2014 à tous les commissaires présents conformément aux prescriptions de la loi;

Conséquemment, **IL EST PROPOSÉ** par madame Manon Robitaille, et résolu que le Secrétaire général soit libéré de l'obligation de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2014 et qu'il soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Le directeur général fait état du suivi qui a été accordé aux décisions du conseil des commissaires.

CC : 73/02/14

PROJET DE PLAN D'EFFECTIFS 2014-2015 DU PERSONNEL DE SOUTIEN / LANCEMENT À LA CONSULTATION

ATTENDU les clauses 7-3.05 et 7-3.06 de l'entente nationale entre le CPNCF et le SCFP-FTQ pour le personnel de soutien des commissions scolaires francophones du Québec 2010-2015;

ATTENDU que conformément à l'article 96.20 de la *Loi sur l'instruction publique* les membres du personnel des établissements ont été consultés;

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les différentes unités administratives;

CONSIDÉRANT la consultation devant être menée auprès du syndicat;

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Laliberté et résolu que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Capitale autorise le lancement à la consultation du projet de plan d'effectifs 2014-2015 du personnel de soutien, tel que déposé au cahier des annexes sous la cote CC : 13/14- 17 pour valoir comme si ici au long récit, étant précisé que des modifications ultérieures au projet présenté pourront être soumises directement auprès du comité de relation de travail (CRT) concerné. Les modifications et les ajouts demandés par le CRT concerné seront ensuite présentés aux membres du conseil des commissaires à la séance extraordinaire du 6 mai 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC : 74/02/14

PROJET DE PLAN D'EFFECTIFS 2014-2015 DU PERSONNEL PROFESSIONNEL / LANCEMENT À LA CONSULTATION

ATTENDU les clauses 5-6.03 et suivantes de l'entente nationale entre le CPNCF et la CSQ pour le personnel professionnel des commissions scolaires francophones du Québec 2010-2015;

ATTENDU que conformément à l'article 96.20 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du personnel des établissements ont été consultés;

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les différentes unités administratives;

CONSIDÉRANT la consultation devant être menée auprès du syndicat;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde et résolu que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Capitale autorise le lancement à la consultation du projet de plan d'effectifs 2014-2015 du personnel professionnel, tel que déposé au cahier des annexes sous la cote CC : 13/14- 18 pour valoir comme si ici au long ré cité, étant précisé que des modifications ultérieures au projet présenté pourront être soumises directement auprès du comité de relation de travail (CRT) concerné. Les modifications et les ajouts demandés par le CRT concerné seront ensuite présentés aux membres du conseil des commissaires à la séance extraordinaire du 6 mai 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC : 75/02/14

STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES ADMINISTRATEURS 2014-2015 / LANCEMENT À LA CONSULTATION

ATTENDU l'article 128 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires*;

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre* de la Commission scolaire de la Capitale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Simon Picard et résolu que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Capitale autorise le lancement à la consultation, auprès des membres du comité des relations de travail (CRT) des cadres, de la *Structure administrative des administrateurs 2014-2015*, telle que déposée et conservée au cahier des annexes sous la cote CC : 13/14- 19 pour valoir comme si ici au long ré citée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC : 76/02/14

STRUCTURE ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES POUR L'ANNÉE 2014-2015 / LANCEMENT À LA CONSULTATION

ATTENDU les articles 204 à 206 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires*;

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre* de la Commission scolaire de la Capitale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Bernier et résolu que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Capitale autorise le lancement à la consultation, auprès des membres du comité des relations de travail (CRT) des cadres, de la *Structure administrative du personnel d'encadrement des écoles*

primaires et secondaires pour l'année 2014-2015, telle que déposée et conservée au cahier des annexes sous la cote CC : 13/14- 20 pour valoir comme si ici au long récitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC : 77/02/14

STRUCTURE ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'ÉDUCATION DES ADULTES POUR L'ANNÉE 2014-2015 / LANCEMENT À LA CONSULTATION

ATTENDU les articles 208 et 209 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires;*

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre* de la Commission scolaire de la Capitale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Berri Richard Bergeron et résolu que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Capitale autorise le lancement à la consultation, auprès des membres du comité des relations de travail (CRT) des cadres, de la *Structure administrative du personnel d'encadrement des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes pour l'année 2014-2015*, telle que déposée et conservée au cahier des annexes sous la cote CC :13/14- 21 pour valoir comme si ici au long récitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC : 78/02/14

POLITIQUE RELATIVE À L'ORGANISATION DES SERVICES ÉDUCATIFS AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE / LANCEMENT À LA CONSULTATION

ATTENDU que la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* a été ajustée aux nouveaux encadrements légaux;

ATTENDU l'article 235 de la *Loi sur l'instruction publique* qui précise que la commission scolaire doit adopter une *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*, après consultation du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire et ses écoles ont comme mission, dans le respect de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier la clientèle qu'elle reçoit, tout en la rendant apte à entreprendre et réussir un parcours scolaire;

CONSIDÉRANT que parmi cette clientèle, on retrouve des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire désire assurer des services éducatifs de qualité et adaptés à leurs besoins aux élèves handicapés, aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

CONSIDÉRANT qu'il importe de définir les modalités d'évaluation, d'intégration, de regroupement des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, ainsi que les modalités d'élaboration et d'évaluation des plans d'intervention destinés à ces élèves;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser les responsabilités des divers intervenants qui rendent des services auprès de cette clientèle;

CONSIDÉRANT que le projet de *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* présenté a pour objet d'orienter l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage au secteur des jeunes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc Bergeron et résolu que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Capitale adopte le lancement à la consultation de la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*, dont copie est déposée au cahier des annexes sous la cote CC : 13/14 - 22 pour valoir comme si ici au long récitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC : 79/02/14

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION CC : 56/12/13 - DIVISION DU TERRITOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE EN ONZE (11) CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

ATTENDU la résolution CC : 56/12/13 adoptée par le conseil des commissaires à la séance extraordinaire du 10 décembre 2013;

ATTENDU l'avis reçu de la Commission de la représentation électorale du Québec le 3 février 2014;

ATTENDU l'article 9.6 de la *Loi sur les élections scolaires*;

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Laliberté et résolu de modifier la résolution CC : 56/12/13, tel que ci-après :

Circonscription électorale numéro 1

Comprend l'ensemble du territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, de la Ville de Lac-Saint-Joseph, de la Municipalité de Shannon et de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier. Elle comprend également une partie du territoire de la Ville de Québec, délimitée comme suit : en partant d'un point situé à l'intersection de l'autoroute Henri-IV (573) et de la limite municipale Nord-ouest de la Ville de Québec; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le Nord-est, la limite municipale Nord-ouest de la Ville de Québec, l'ancienne limite municipale de la Ville de Québec située dans le prolongement en direction Nord-ouest du tronçon Nord-ouest de la rue du Petit-Vallon, ~~l'ancienne limite municipale de la Ville de Québec~~ juxtaposant **le tronçon Nord-ouest de cette rue**, les limites Nord-ouest et Nord-est de la propriété sise au ~~45648~~ **15468** rue du Petit-Vallon, le tronçon Sud-est de la rue du Petit-Vallon, la ligne de transport d'énergie électrique longeant la rue d'Italie, la route de l'Aéroport, la limite Sud de la Commission scolaire juxtaposant la limite Sud-est de la propriété sise au 2774 route de l'Aéroport et son prolongement en direction Sud-ouest et se continuant au Sud des rues de Betsiamites et des Balises, la limite municipale Nord-ouest de la Ville de Québec, et ce jusqu'au point de départ.

Cette circonscription contient 18 927 électeurs pour un écart à la moyenne de +3,05% et possède une superficie de 753,35 km².

Circonscription électorale numéro 3

Comprend l'ensemble du territoire de Wendake ainsi qu'une partie du territoire de la Ville de Québec, délimitée comme suit : en partant d'un point situé sur le coin Nord de la propriété sise au 17995 boulevard Valcartier et juxtaposant la limite municipale Nord-ouest de la Ville de Québec; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le Sud-est, la limite municipale de la Ville de Québec, la limite Nord-est de la Commission scolaire longeant la limite arrière des propriétés ayant front sur le côté Nord-est du boulevard Valcartier, les limites Sud-est des propriétés sises du 15680 au 15720 boulevard Valcartier, le boulevard Valcartier, la limite Nord-est de la Commission scolaire juxtaposant la limite Nord-ouest de la propriété sise au 15550 boulevard Valcartier et son prolongement en direction Nord-est, le boulevard de la Colline, le boulevard Robert-Bourassa, l'avenue Chauveau, le boulevard de l'Ormière, la rue Marie-Savard, la rue Verret, la rue Monseigneur-Cooke, l'avenue Industrielle, le tronçon Sud-est de la rue du Petit-Vallon, ~~l'ancienne limite municipale de la Ville de Québec~~ juxtaposant les limites Nord-est et Nord-ouest de la propriété sise au ~~15648~~ **15468** rue du Petit-Vallon, le tronçon Nord-ouest de la rue du Petit-Vallon et son prolongement en direction Nord-ouest dans l'ancienne limite municipale de la Ville de Québec, la limite municipale Nord-ouest de la Ville de Québec, et ce jusqu'au point de départ.

Cette circonscription contient 17 774 électeurs pour un écart à la moyenne de -3,22 % et possède une superficie de 24,63 km².

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC : 80/02/14

CESSION D'UNE PARTIE D'UN TERRAIN DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE À LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER POUR LA CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU la résolution CC : 102/06/13 par laquelle la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier cède à la Commission scolaire de la Capitale, à titre gratuit, un terrain pour y construire l'école des Explorateurs;

ATTENDU la subvention accordée par le ministère de la Culture et des Communications à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour la construction d'une bibliothèque municipale adjacente à l'école des Explorateurs;

CONSIDÉRANT que pour obtenir cette subvention, la Ville doit être propriétaire du terrain;

CONSIDÉRANT l'éventuelle utilisation de la bibliothèque municipale par les élèves de l'école des Explorateurs;

ATTENDU que le *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire* précise que l'autorisation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport est nécessaire pour procéder à la cession d'un terrain;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde et résolu, de céder à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, à titre gratuit, une partie de terrain telle qu'identifiée sur le document en annexe et dont copie est déposée et conservée au cahier des annexes sous la cote CC : 13/14 - 23 pour valoir comme si ici au long récitée et d'autoriser la présidente, madame Murielle Gingras, et le directeur général, monsieur Pierre Lapointe, à signer pour la Commission scolaire de la Capitale, l'acte de cession.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE RÉVISION DE DÉCISION

Le secrétaire général avise les membres de la réception de cent onze (111) demandes de révision de décision émanant de parents du secteur Val-Bélair sud, relativement au transfert des élèves de ce secteur vers l'école l'Odyssee.

CC : 81/02/14

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 58, **IL EST PROPOSÉ** par madame Manon Robitaille, et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^e ÉRICK PARENT
SECÉTAIRE GÉNÉRAL

MURIELLE GINGRAS
PRÉSIDENTE